

**MAIRIE DE MIONNAY**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 février 2017**

Convocation du 20 janvier 2017

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont, S. Farenc, A. Fayot, H.Fayard, E. Fleury, N.Garampon, C. Pichoud, A. Rey, F.Roucaayrol, G. Virone

Absents : /

Pouvoirs : /

**1. Désignation du secrétaire de séance**

M. Bourdin est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

**3. Comptes de Gestion 2016 Approbation. Commune et Assainissement**

M. Girer présente les comptes de gestion 2016. Le compte de gestion reflète les écritures passées par la Trésorerie, écritures similaires au compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2016 du comptable public pour l'assainissement et la commune.

**4. Comptes Administratifs et résultats 2016. Approbation. Commune et Assainissement**

A.Comtet présente le compte administratif de la commune et de l'assainissement 2016.

Le compte administratif de la commune est arrêté en fonctionnement à 1 077 983,41 euros en dépenses et 1 276 319,64 euros en recettes ; et en investissement avec un montant de 177 362,84 euros en dépenses et 86 466,46 euros en recettes.

M. le Maire se retire pour le vote.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 de la commune.

Le compte administratif de l'assainissement est arrêté en fonctionnement avec un montant de 64 435,42 euros en dépenses et 75 908,74 euros en recettes ; et en investissement avec un montant de 39 495,64 euros en dépenses et 68 320 euros en recettes.

M. le Maire se retire pour le vote.

Après délibération le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 de l'assainissement.

## 5. Budget communal. Affectation des résultats. Commune et Assainissement

A. Comtet présente les affectations des résultats, arrêtées à l'unanimité par le Conseil municipal en ces termes :

Pour le budget communal, le report de l'excédent de fonctionnement cumulé de 1 273 825,51 € va être affecté en totalité en recettes de fonctionnement au compte 002 résultat excédentaire au budget primitif 2017. Le déficit d'investissement de 160 412,16 € est reporté au compte 001 déficit d'investissement reporté au budget primitif 2017.

Pour le budget assainissement, le report de l'excédent de fonctionnement cumulé de 477 354,68 € est affecté à la section de fonctionnement au compte 002 excédent cumulés en recette du budget primitif 2017. L'excédent d'investissement cumulé est reporté en recette d'investissement soit 139 461,72 €.

## 6. Vote des Budgets Primitifs 2017. Commune et Assainissement

M. Girer présentent au Conseil Municipal les projets des budgets primitifs de la commune et de l'assainissement.

Pour le budget Commune : la section de fonctionnement est arrêtée à 2 569 919,51 euros et la section d'investissement est arrêtée à 2 762 839,47 euros.

Les principales opérations inscrites en investissement sont : le projet de salle polyvalente, l'aménagement du Bief côté Eglise Près d'Albonne.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2017 de la commune.

Pour le budget assainissement: la section de fonctionnement est arrêtée à 524 634,68 euros et la section d'investissement est arrêtée à 1 532 296,04 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le budget primitif 2017 de l'assainissement.

M. Girer présente la prospective financière qui laisse apparaître l'année 2020 comme une année contrainte avant une amélioration de l'autofinancement communal.

## 7. Mairie. Déclaration Préalable autorisation de travaux

M. le Maire rappelle les travaux réalisés en 2010 concernant l'aménagement de la Mairie.

Il précise que suite à la dernière visite de la commission sécurité, des divergences dans les plans d'exécution et de projet ont été mises en avant.

Il convient donc de régulariser les travaux effectivement réalisés (modification porte d'entrée de la mairie avec une porte automatique, création d'une fenêtre dans le bureau de la police municipale dépose d'une cloison dans le bureau urbanisme) afin de mettre à jour les plans.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise M. le Maire à signer et à déposer une demande de déclaration préalable pour le bâtiment Mairie.
- Autorise M. le Maire à signer et à déposer la demande d'autorisation de modifier un ERP concernant l'accessibilité et la sécurité.

## 8. Centre aéré subvention 2016

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 13 mai 2016, décidant de participer aux séjours d'enfants de Mionnay en Centres Aérés durant l'été 2016 ; cette participation a été fixée à 2,14 euros par jour par enfant. Il présente au Conseil l'état de présence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dit qu'il sera attribué 6,42 € à un particulier de la commune.

## 9. Commissions municipales. Modification

M. le Maire propose de modifier la composition des commissions municipales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, modifie la constitution des commissions municipales.

## 10. SIEP. Election des délégués. Modification

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que M. Girer et Mme Ducray représentants au SIEP ne souhaite plus exercer leurs fonctions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Y. Dhomont en tant que délégué au S.I.E.P.
- H.Cormoréche en tant que délégué au S.I.E.P.
- T. Lapalu en tant que délégué suppléant au S.I.E.P.
- A.Rey en tant que délégué suppléant au S.I.E.P.

## 11. Liaison souterraine 225 kV Cailloux Mionnay DUP - APO. Avis

M. le Maire rappelle le projet de liaison souterraine 225 kV entre le futur poste de Mionnay et le poste de Cailloux-sur-Fontaines.

Des demandes de déclaration d'utilité publique et d'approbation du projet d'ouvrage ont été déposées par RTE à la DREAL. Dans ce cadre, la commune est consultée pour émettre un avis.

Après examen du dossier, il convient que le tracé de la liaison entre le point 5 et le point 6 soit prévu en limite de la terre agricole bordant cette section et non sous la voirie du chemin du Guillon comme pourrait le laisser entendre le plan et le descriptif page 10.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de liaison souterraine 225kV sous réserve que le tracé de la liaison entre le point 5 et le point 6 soit prévu en limite de la terre agricole bordant cette section et non sous la voirie du chemin du Guillon comme pourrait le laisser entendre le plan et le descriptif page 10.

## 12. Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les parcelles AE 186, AE 187, AE 6, AC 120, AC 41.

## 13. Comptes rendus des commissions

- JL Bourdin précise que les arrêtés des dossiers loi sur l'eau pour les travaux du bief et pour l'agrandissement de la station d'épuration ont été reçus.
- T. Lapalu pour la commission bâtiments informe que les offres de la première tranche de travaux pour l'accessibilité ont été ouvertes mardi dernier. Il précise qu'après étude de la tranche 2017 les travaux du vestiaire du POM seront reprogrammés ultérieurement. Sur 2017 les travaux d'éclairage de l'Eglise et l'ensemble des dossiers administratifs seront réalisés.

- G. Devrieux pour la commission scolaire informe le conseil que les premières estimations faites pour une prestation concernant l'ensemble du temps périscolaire sont élevées. La commission scolaire doit retravailler le dossier.
- G. Devrieux pour la commission scolaire précise que la directrice des TAP vient de démissionner.
- E. Fleury pour la commission vie économique rappelle l'opération petit déjeuner de l'emploi prévu le 4 mars. La commission travaille également sur le projet de forum professionnel.
- T. Lapalu pour la commission voirie informe le Conseil de l'abattage d'arbres et du nettoyage de l'ex parking Chapel. La commission se réunira le samedi 18 février pour faire le point des travaux de voirie 2017 et évoquer le devenir de ce lieu.
- T. Lapalu pour la commission sécurité précise que le planning des interventions de l'agent de médiation pour 2017 a été finalisé. L'agent de médiation a informé la commission de l'impact positif de l'extinction de l'éclairage public sur la commune.
- T. Lapalu pour la commission sécurité évoque également le projet de caméra sur le parking gare. Un premier chiffrage de 30 000 € pour un équipement de quatre caméras a été réalisé.
- A. Rey pour la commission marché évoque la possibilité de transférer le marché sur la partie nord de la place A. Chapel devant les commerces.
- La représentation théâtrale au profit du CCAS aura lieu le dimanche 19 février.
- N.Curtet rappelle la collecte des bouchons par le CMJ samedi prochain.

#### 14. Questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil que la réunion publique est prévue le mercredi 29 mars à 20 heures salle de motricité. Elle portera sur l'engagement de la commune dans le zéro pesticide et sur les projets municipaux.
- M. le Maire informe le Conseil de la décision budgétaire d'ajouter 6400 € au chapitre 012 personnel.
- M. le Maire informe que l'élagage d'arbres place A. Chapel et d'abattages d'arbres dans le parking Chapel ont été réalisés par l'entreprise Paysage Concept pour un montant de 5135.30 € HT pour M. le Maire informe le Conseil qu'il a validé les devis pour le zéro pesticide d'un montant de 2432 € HT pour l'achat d'un combiné électrique city cut, de 5180 € HT pour une désherbeuse, et de 2120 € HT pour une balayeuse.
- M. le Maire informe le Conseil du courrier de la préfecture concernant la future gestion des cartes d'identité. Les CNI ne seront plus réalisées en mairie, cependant le Conseil Municipal est favorable pour maintenir un premier accueil en mairie pour les personnes qui n'auraient pas d'informatique à domicile.
- M. le Maire évoque la possible modification de la Cérémonie des vœux pour l'année prochaine. La réflexion est lancée.
- M. le Maire précise que les derniers chiffres transmis par l'Insee font état d'une population de 2174 habitants.
- M. le Maire informe le conseil de la vente du bâtiment de Mionnay loisirs et d'un projet d'élevage de Grenouille aux Serres des Echerolles.
- M. Girer donne compte rendu de la dernière assemblée du Syndicat des eaux. Le budget de fonctionnement est de 3,2 millions, le budget d'investissement est de 15,5 millions. Le puits des sables à Massieux a été abandonné. Une habitation se trouve dans le périmètre de captage du puits des trois fontaines, l'habitation devra se raccorder à l'assainissement collectif. Un permis de construire pour une grande surface dont le projet se trouve dans le périmètre de captage de Massieux a été contesté au tribunal par le syndicat.
- M. Girer rappelle aux élus qu'ils peuvent intégrer les commissions thématiques de la communauté de communes de la Dombes en faisant acte de candidature avant le 7 février.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN

Le Maire, Henri CORMORECHE

